

👉 Liste des pièces à joindre lors de votre première inscription

Sécurité sociale	<u>Copie</u> de la carte Vitale
	Attestation de la contribution à la vie étudiante et de campus – CVEC (se connecter à MesServices.Etudiant.gouv.fr)
Étudiant de nationalité française	<u>Copie</u> de la carte nationale d'identité ou passeport
	<u>Copie</u> de l'attestation de recensement ou de participation à la JDC (Journée de défense et citoyenneté - obligatoire jusqu'à 25 ans)
Étudiant de nationalité étrangère	<u>Copie</u> du passeport avec visa étudiant (visa D) ou titre de séjour
Diplômes	<u>Original et copie</u> du relevé de notes du baccalauréat ainsi que les <u>originaux et copies</u> de tous les diplômes obtenus à partir du baccalauréat

👉 Liste des pièces à joindre lors de votre réinscription en université

<u>Copie</u> de la carte Vitale
Attestation de contribution à la vie étudiante et de campus – CVEC (se connecter à MesServices.Etudiant.gouv.fr)
Carte étudiante de l'Université de La Rochelle
<u>Original et copie</u> de l'attestation de réussite à la licence pour une inscription en master 1 en Droit
<u>Original et copie</u> de l'attestation de réussite au master 1 pour une inscription en master 2

👉 Pièces complémentaires selon votre situation

Étudiant mineur	Autorisation parentale d'inscription rédigée sur papier libre
Étudiant provenant d'une autre université	Attestation de demande de transfert (à demander auprès du service de la scolarité de votre précédente université)
	Courrier/ mail d'acceptation d'inscription de l'Université de La Rochelle
Étudiant s'inscrivant en DUT, LP et master (filières sélectives)	<u>Original et la copie</u> de la décision d'admission reçue suite à l'examen de votre demande par la commission pédagogique (hors eCandidat) concernée ainsi que l'attestation du dernier diplôme obtenu
Étudiant boursier	Notification définitive ou conditionnelle de bourses 2018 - 2019
Étudiant salarié ayant une activité > ou = à 150 h/ trimestre en 2018-2019	<u>Original et copie</u> du contrat de travail : celui-ci doit couvrir l'année universitaire du 01/09/2018 au 31/08/2019
Étudiant en cumulatif	Les étudiants s'inscrivant en parallèle dans un autre établissement (CPGE, Sup de Co, etc.) : <u>original et copie</u> du certificat de scolarité
Étudiant ne pouvant s'inscrire personnellement	Courrier donnant procuration rédigé sur papier libre + pièce d'identité de la personne ayant reçu procuration + photo d'identité